

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2501

23 décembre 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---------------|--|---------------|
| AEW Europe S.à r.l. | 120036 | Immofin Two S.A. | 120023 |
| AEW Luxembourg S.à r.l. | 120036 | Impax New Energy Investors Management S.à r.l. | 120047 |
| Aktiva S.A. | 120024 | IMP East Real Estate Investments S.A. .. | 120035 |
| Allianz European Pension Investments .. | 120028 | Kalifa S.A. | 120035 |
| Allianz Global Investors Islamic Fund .. | 120024 | LEI Anterra Holdings S.à r.l. | 120037 |
| Allianz Global Investors Opportunities .. | 120033 | Lux International Distribution S.A. | 120012 |
| Alsego Luxembourg S.A. | 120016 | Macdonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch | 120032 |
| Apollo Lisbon S.à r.l. | 120037 | Marcal International S.à r.l. | 120047 |
| ATEEL - Allied Technology Experts. Enterprise of Luxembourg S.à r.l. | 120033 | Mark IV Luxembourg S.à r.l. | 120036 |
| Belvall Invest S.A. | 120027 | Medine-Lux S.à r.l. | 120018 |
| Burberry Luxembourg Investments S.à r.l. | 120024 | Milura S.A. | 120002 |
| Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl | 120032 | Milura S.à r.l. | 120002 |
| Casa Lagoa S.à r.l. | 120047 | Montalban | 120048 |
| Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l. .. | 120020 | Nemesia Luxembourg S.à r.l. | 120012 |
| ColSants (Lux) S.à r.l. | 120020 | New Avim International S.à r.l. | 120048 |
| Computersystems Luxembourg S.A. .. | 120025 | Phoenix Manufacturing and Trading AG | 120048 |
| CVI Global Lux Oil and Gas 4 S.à r.l. | 120012 | Place Ovale Holding S.A. | 120013 |
| CVI GVF Luxembourg Twenty-Three S.à r.l. | 120012 | RMB Managed Funds SICAV-SIF | 120031 |
| Dematic Holding S.à r.l. | 120017 | Sculptor Platinum S.à r.l. | 120017 |
| Dorgone SPF S.A. | 120018 | Severn Trent European Placement S.A. | 120028 |
| Elster Group S.E. | 120033 | SIDACIER HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial | 120019 |
| Europahandelsgesellschaft S.A. | 120016 | SO.LU.CAR S.à r.l. | 120012 |
| EuroPRISA Opéra Acquisition S.à r.l. .. | 120017 | Tendril S.à r.l. | 120037 |
| Fortis Personal Portfolio Fund | 120019 | Terra Venture Partners S.C.A., SICAR .. | 120019 |
| Gamma III S.C.A., Sicar | 120011 | Tojal S.à r.l. | 120023 |
| Herinvest S.A. | 120018 | Trimast Holding S.à r.l. | 120036 |
| Hoxden 1 S.à r.l. | 120035 | Uchimata Holding S.A. | 120020 |
| Hoxden 2 S.à r.l. | 120035 | Xenon Media Films S.A. | 120027 |
| Hoxden 3 S.à r.l. | 120032 | | |
| Hoxden Holdco S.à r.l. | 120031 | | |
| HPCS Holding S.A. | 120025 | | |

**Milura S.A., Société Anonyme,
(anc. Milura S.à r.l.).**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 130.116.

In the year two thousand nine, on the third of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Milura S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by deed enacted on the 16th of July 2007, inscribed at trade register Luxembourg section B number 130116.

The meeting is presided by Mrs Christine Valette, with professional address at Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The chairman appoints as secretary Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Flora Gibert, notary clerk with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the legal form of the Company from a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") into a public limited liability company ("Société anonyme");

2. Modification of the corporate name from Milura Sàrl into Milura SA;

3. Replacement of the 500 existing Sàrl shares of EUR 25.- into 500 bearer SA shares of EUR 25.- each and attribution of the new SA shares to the existing sole shareholder.

4. Capital increase of an amount of Eighteen Thousand Five Hundred Euros (EUR 18.500,-), in order to raise it from its present amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12.500,-) to Thirty One Thousand Euros (EUR 31.000.-) by the issue of seven hundred and forty (740) new S.A. shares with a nominal value of Twenty Five Euros (EUR 25.-) each.

5. Subscription and full payment of the new S.A. bearer shares by the sole Shareholder by contribution in kind.

6. Acknowledgement of the report established by GSL Fiduciaire, independent auditor in Esch-sur-Alzette in relation to items 1., 3., 4. and 5. of the agenda.

7. Fixing of the date of the annual general meeting to the first Friday of June of each year at 11.00 a.m.

8. Approval of the resignation of the existing managers and discharge for the exercise of their mandate.

9. Appointment of the members of the Board of Directors and of the Statutory Auditor of the Company.

10. Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the company without change of its essential characteristics and to reflect the resolutions to be taken about eventual particular clauses.

11. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to change the form of the Company from a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") into a public limited liability company ("Société anonyme").

Second resolution

It is decided to change the name of the Company into MILURA S.A.

Third resolution

The meeting decides to replace the existing shares into S.A. bearer shares.

Fourth resolution

The meeting decides to increase the capital by Eighteen Thousand Five Hundred Euros (EUR 18.500,-), in order to raise it from its present amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12.500,-) to Thirty One Thousand Euros (EUR 31.000.-) by the issue of seven hundred and forty (740) new S.A. shares with a nominal value of Twenty Five Euros (EUR 25.-) each.

120003

Fifth resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the seven hundred and forty (740) new shares the sole shareholder.

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore appeared the sole shareholder here represented by Ms Valette prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which declared to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in his favour and against the Corporation, amounting to EUR 3,100,626.12, and by cancellation of this claim.

The amount of EUR 18,500.- will be allocated to the capital, EUR 3,100.- will be allocated to the legal reserve and the amount of EUR 3,079,026.12 will be allocated to the share premium account.

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by GSL Fiduciaire, réviseurs d'entreprises, in Esch-sur Alzette, who concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Sixth resolution

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such change of form has been supervised by GSL Fiduciaire, réviseurs d'entreprises, in Esch-sur Alzette, independent auditor (Réviseur d'Entreprises), and its report concludes as follows:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net tel qu'il ressort de la situation financière arrêtée au 30 septembre 2009, ne correspond pas au moins au capital social de EUR 31.000,-." This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

Seventh resolution

It is decided that the annual general meeting will be held every first Friday of June of each year at 11.00 a.m.

Eighth resolution

It is decided to approve the resignation of the managers and to give them discharge for their mandates till this day.

Nineth resolution

It is decided to appoint as new Directors of the Company, until the Geeneral Meeting that will be held in 2015:

- Frank Walenta, lawyer, born in Geneva (Switzerland) on the 2nd of February 1972, professionally residing at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

- Mrs Johanna Van Oort, born in Groningen (The Netherlands) on the 28th of February 1968, professionally residing at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

- Mrs Christine Valette, born in Metz (France) on the 31st of July 1975, professionally residing at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

It is decided to appoint as statutory auditor for the same duration:

Galina Incorporated, resident at R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola, British Virgin Islands registered at the Commercial Register of the B.V.I, under the number 313825.

Tenth resolution

It is decided to fully restate the articles of incorporation as follows:

"Chapter I - Name, Registered office, Object, Duration.

1- Form, Name. The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

The Company exists under the firm name of "MILURA S.A."

2- Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3- Object. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4- Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital

5- Capital. The subscribed capital is set at EUR 31,000.-, divided into 1,240 shares with a par value of EUR 25.- each, fully paid up (by 100 %).

6- Form of the shares. The shares are in principle in bearer form, or in registered form at the request of the shareholder (s) and subject to legal conditions.

7- Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8- Modification of Capital - limitation to the right to transfer the shares. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III - Directors, Board of Directors, Statutory auditor

9- Board of Directors or sole director. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders. In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the 1915 Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10- Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11- General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12- Delegation of Powers. The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13- Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

14- Statutory Auditor. The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting or by the Sole Shareholder.

Chapter IV - General meeting of shareholders

15- Powers of the general meeting of shareholders. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are re-transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16- Place and Date of the Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Friday of June at 11 A.M., and for the first time in 2011.

17- Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

18- Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter V - Business year, Distribution of profits

19- Business Year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20- Distribution of Profits. Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

21- Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

22- Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le trois novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Milura S. à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S Luxembourg section B numéro 130116, constituée suivant acte reçu le 16 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1920 du 7 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Christine Valette, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la forme sociale de société à responsabilité limitée à Société Anonyme.
- 2.- Modification de la dénomination sociale de Milura S. à r.l. en Milura S.A.
- 3.- Remplacement des 500 parts sociales existantes en 500 actions au porteur de EUR 25,- chacune et attribution de ces actions à l'associé unique.
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence de dix huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) par l'émission de sept cent quarante (740) nouvelles actions de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
- 5.- Souscription et paiement des nouvelles actions au porteur par l'associé unique par un apport en nature.
- 6.- Reconnaissance du rapport établi par GSL Fiduciaire, réviseur d'entreprise indépendant à Esch-sur-Alzette, en rapport avec les points 1,3, 4, et 5 de l'ordre du jour.
- 7.- Fixation de l'assemble générale annuelle au premier vendredi du mois de Juin de chaque année à 11.00 heures.
- 8.- Révocation des gérants en place et décharge pour leur mandat.
- 9.- Nomination des membres du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 10.- Refonte complète des statuts afin de les adapter à la nouvelle forme sociale sans en changer les principales caractéristiques.
- 11.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de changer la forme sociale en société anonyme.

Deuxième résolution

Il est décidé de changer la dénomination sociale en Milura S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les parts sociales actuelles en actions au porteur.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de dix huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) par l'émission de sept cent quarante (740) nouvelles actions de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 740 actions nouvelles l'associé unique.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes l'associé unique, ici représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par Christine Valette prénommée, lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société d'un montant total de EUR 3.100.626,12 existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Dix huit mille cinq cents Euros seront alloués au capital, 3.100 Euros à la réserve légale, et le solde de EUR 3.079.026,12 sera allouée au compte prime d'émission.

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant GSL Fiduciaire à Esch-sur-Alzette, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

120008

Conclusion

"Sur base de nos diligences aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par GSL Fiduciaire S. à r.l. à Esch-sur-Alzette, Réviseur d'Entreprises indépendant, et son rapport conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que l'actif net tel qu'il ressort de la situation financière arrêtée au 30 septembre 2009, ne correspond pas au moins au capital social de EUR 31.000,-." Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Septième résolution

L'assemblée décide que l'assemblée générale annuelle aura lieu le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Huitième résolution

L'assemblée révoque les gérants en place et leur consent décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée de 2015.

- Frank Walenta, né à Genève (Suisse) le 2 février 1972, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

- Johanna Van Oort, née à Groningen (Pays-Bas) le 28 février 1968, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

- Christine Valette, née à Metz (France) le 31 juillet 1975, demeurant professionnellement à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

Est nommée commissaire aux comptes pour la même période:

Galina Incorporated, ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza, Wickams Cay 1, Tortola, Iles Vierges Britanniques immatriculée au Commercial Register des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 313825.

Dixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts pour les adapter à la nouvelle forme sociale:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1- Forme, Dénomination. La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts"). La Société adopte la dénomination "MILURA S.A."

2- Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3- Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4- Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5- Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000 €), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6- Nature des actions. Les actions sont, en principe, au porteur ou nominatives à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7- Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8- Modification du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9- Conseil d'Administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10- Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen

généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11- Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12- Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13- Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14- Commissaire aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

15- Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16- Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin, à 11.00 heures, et pour la première fois en 2011.

17- Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18- Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

19- Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20- Répartition des bénéfices. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Dissolution, Liquidation

21- Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII - Loi applicable

22- Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. VALETTE, R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46252. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152283/512.

(090184818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Gamma III S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 126.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gamma III S.C.A., Sicar
Signatures

Référence de publication: 2009152259/12.

(090184409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Nemesia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 147.444.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 2 décembre 2009 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18/11/2009, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 1,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

| Désignation de l'associé | Nombre de parts |
|-----------------------------|-----------------|
| Surrey Europe S.à r.l. | 12.500 |
| TOTAL | 500 |

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009152395/16.

(090184830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Lux International Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 85.015.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration de la société en date du 1^{er} décembre 2009 que le siège social est transféré avec effet immédiat du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152375/15.

(090184580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**CVI Global Lux Oil and Gas 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CVI GVF Luxembourg Twenty-Three S.à r.l.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.051.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56733 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009152381/13.

(090184933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

SO.LU.CAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.745.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915, la dissolution et la liquidation de la société SO.LU.CAR S.A.R.L., siège social L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Martin Michard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Me Martin Michard
Le liquidateur

Référence de publication: 2009152387/18.

(090184687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Place Ovale Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 99.227.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of November.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Place Ovale Holding S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 February 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 388 of 9 April 2004 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 23 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2126 of 14 November 2006.

The meeting was declared open at 5.20 p.m. with Maître Manfred MULLER, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary M^e Rémy BONNEAU, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Cédric BLESS, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-).

2 To issue ten (10) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these new shares, together with payment of a share premium, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue ten (10) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of this resolutions resolving on the proposed capital increase.

Third resolution
Subscription - Payment

Thereupon appeared TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, 1st Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.081 (the "Subscriber"), represented by Maître Manfred MULLER, prenamed, by virtue of a proxy given on 4 November 2009, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for ten (10) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, with payment of share premium in a total amount of one million seven hundred ninety-nine thousand euro (EUR 1,799,000.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the ten (10) new shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 5. Capital.

The subscribed capital of the Company is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-), divided into three hundred twenty (320) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 5.30 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinquième jour de novembre,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Place Ovale Holding S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 février 2004, publié au Mémorial C numéro 388 du 9 avril 2004 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2126 du 14 novembre 2006.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.20 heures, sous la présidence de Maître Manfred MULLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Rémy BONNEAU, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Cédric BLESS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-).

2. Emission de dix (10) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de la prise de décision des actionnaires de procéder à l'augmentation de capital telle que proposée.

3. Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles avec paiement d'une prime d'émission et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre dix (10) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividendes à compter du jour de ces résolutions décidant de procéder à l'augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, 1st Floor, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081 (le "Souscripteur"), représentée par Maître Manfred MULLER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 4 Novembre 2009, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire dix (10) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 1.799.000,-) à libérer intégralement en espèces.

Le montant d'un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les dix (10) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Art. 5. Capital social.

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, celles-ci étant toutes entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte,

Signé: Müller, Bonneau, Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 novembre 2009. Relation: RED/2009/1188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 1^{er} décembre 2009.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2009152229/164.

(090184736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Europahandelsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 63.425.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915, la dissolution et la liquidation de la société EUROPAHANDELSGESELLSCHAFT S.A., siège social L-6633 Wasserbillig 80, route de Luxembourg.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Martin Michard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Martin Michard

Le liquidateur

Référence de publication: 2009152390/18.

(090184689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Alsego Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.984.

—
*Procès-verbal de la Réunion de l'Assemblée
Générale Extraordinaire tenue le 30 novembre 2009*

Première résolution

Est décidé de transférer le siège de la société de L-2320, boulevard de la Pétrusse 21 à L-1150 Luxembourg, route d'Arlon 241 en date du 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

Est nommé aux fonctions de commissaire à partir de l'assemblée approuvant les comptes annuels de l'année 2010, Accounting Partners Sàrl, avec siège social à 29, Rue de la Gare, L-7535 Mersch, ceci en remplacement du commissaire actuel. Cette nomination viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. VAN OOST

Actionnaire Unique

Référence de publication: 2009152479/20.

(090184279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.618.

Änderung des Gesellschaftssitzes

Der Sitz der Gesellschaft hat sich geändert. Die Gesellschaft ist zum 01. Oktober 2009 von
28, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
nach
2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
gezogen.

18.11.2009.

Dematic Holding S.à r.l.
Dr. Marcel Körting, LL.M.
Legal Counsel

Référence de publication: 2009152415/18.

(090184273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

EuroPRISA Opéra Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 112.145.

Il est avisé qu'EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., étant l'actionnaire principal de la société, a modifié son siège social du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg vers 2-8, avenue Charles de Gaulle. L-1653 Luxembourg à compter du 1^{er} avril 2008.

Fait à Luxembourg le 1^{er} décembre 2009.

Alexandra Dimitrijevic
Signature autorisée

Référence de publication: 2009152400/14.

(090184694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Sculptor Platinum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.211.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 1^{er} décembre 2009 entre Sculptor Holdings S.à r.l. et Sculptor Holdings II S.à r.l. les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Sculptor Holdings II S.à r.l. domiciliée au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134.294 détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

- Sculptor Holdings S.à r.l. domiciliée au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.786 ne détient plus de part de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Platinum S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009152491/20.

(090184362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Dorgone SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 141.923.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 23 avril 2009

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Guillaume Gros en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Cristina Floroiu, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.
- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.
- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:
Mesdemoiselles Andreea Antonescu et Ingrid Lafond et Madame Cristina Floroiu.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009152452/18.

(090184680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Herinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.149.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 octobre 2009 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateurs ainsi que de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur M. Koen LOZIE, 18, rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich, comme nouvel Administrateur en remplacement de M. Jean QUINTUS.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2010.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152453/19.

(090184614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Medine-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.259.

Lors du transfert de part en date du 15 septembre 2009, l'associé unique PARLAY FINANCE COMPANY S.A., avec siège social au 49, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a transféré la totalité de ses 500 parts détenues dans la société à Wisley S.A., avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Des lors, Wisley S.A., avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, devient l'associé unique de la société Medine-Lux S.à r.l. et détient la totalité des 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009152451/17.

(090184716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Terra Venture Partners S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.330.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on November 2, 2009

- The mandate as Independent Auditor of Ernst & Young Luxembourg, having as registered office 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach is renewed for a period of one year until the Annual General Meeting of the year 2010.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 2 novembre 2009

- Le mandat de Réviseur Indépendant de la société Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach est renouvelé pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certified true
Pour TERRA VENTURE PARTNERS SCA SICAR
SGG S.A.

Référence de publication: 2009152454/18.

(090184250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

SIDACIER HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 49.097.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 18 novembre 2009

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 19 novembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009152458/18.

(090184819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Fortis Personal Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 33.222.

*Extrait de la décision prise suite à la réunion
du Conseil d'Administration du 25 septembre 2009*

1. Acceptation de la démission de M. Benny Frickx avec adresse professionnelle au 14, Sterrekundelaan, B-1210 Brussels avec effet au 25 septembre 2009;

2. Ratification de la nomination de Fortis Banque S.A., administrateur, avec adresse professionnelle au 3 Montagne du parc, B-1000 Bruxelles, représentée par Mme Barbara Roels, avec adresse professionnelle au 3 Montagne du parc, B-1000 Bruxelles avec effet au 25 septembre 2009 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la SICAV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration
Didier LAMBERT

Référence de publication: 2009152462/17.

(090184312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Uchimata Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.561.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Corinne BITTERLICH, administrateur. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

UCHIMATA HOLDING S.A.

S. BOUREKBA / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009152455/14.

(090184272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**ColSants (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.269.

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540, Ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 novembre 2009, qui restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée par Hubert Janssen comme dit ci-dessus, et ci-après dénommée "l'Associé unique", requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. que Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l., (ci-après désignée "la société"), société à responsabilité limitée dont le siège social est au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, en date du 9 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

2. que le capital de la société s'élève actuellement à € 12.600 (douze mille six cents euros), représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 € (un euro) chacune, entièrement libérées.

3. qu'il est seul Associé de la Société pour avoir souscrit la totalité des parts sociales à la constitution.

Ceci exposé, l'Associé Unique représentant l'intégralité du capital de la Société, prend les décisions suivantes:

Première décision

L'Associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l." en "ColSants (Lux) S.à r.l."

En conséquence de la présente décision, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1.2 de l'article 1 "FORME - DENOMINATION" des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit:

1. Forme - Dénomination.

1.1 sans changement

1.2 La Société aura pour dénomination "ColSants (Lux) S.à r.l." (la "Société").

Seconde décision

L'Associé unique décide de modifier l'article 3 "OBJET" des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit:

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans d'autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autre de souscription, ou d'acquisition de tous titres et droits à travers, de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option

d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société aura également pour objet le rachat de créances existantes sans pouvoir entrer dans aucune opération pouvant l'amener à être engagée dans des activités considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.3 Elle pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.5 Pour les besoins de cet article, une entité sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre entité, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlé par ou est sous le contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou guardian ou autre fiduciaire. Une entité sera considérée comme contrôlant une autre entité si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de l'entité ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre entité, que ce soit au moyen de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.6. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.6.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.6.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette ou de capital, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les termes qui pourraient être jugés appropriés;

3.6.3 entrer dans toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats d'échange (swap) en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

3.6.4 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

3.6.5 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet,

étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité réglementée du secteur financier.

3.7 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précités, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and nine, on eleventh day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

Colony Luxembourg S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its head office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

Here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on 10th November 2009, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, duly represented by Mr Janssen as said above and hereafter referred to as "the Sole Shareholder" declares and requests the notary to record:

1. That Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l., a private limited liability company "société à responsabilité limitée"), having its registered office at 1, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 9th November 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Company");

2. That the subscribed share capital of the Company amounts currently to € 12,600 (twelve thousand and six hundred Euro), represented by 12,600 (twelve thousand and six hundred) shares with a par value of € 1 (one Euro) each, fully paid up.

3. That it is the Sole Shareholder of the Company as having subscribed all the shares.

After these declarations, the sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "Colony Marseille Tower (Lux) S.à r.l." to "ColSants (Lux) S.à r.l."

As a consequence of this resolution, the sole shareholder resolves to amend the paragraph 1.2 of article 1 "FORM-CORPORATE NAME" of the articles of association, which shall have the following wording:

1. "Form - Corporate name.

1.1. Unchanged

1.2. The Company will exist under the corporate name of "ColSants (Lux) S.à r.l." (the "Company").

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 "OBJECT" of the Articles, which shall now read as follows:

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company's object will also be the redemption of existing debts without entering into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.5 For purposes of this article, an entity shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other entity directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. An entity shall be deemed to control another entity if the controlling entity possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the entity or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other entity, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.6.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other instruments convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.6.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt or equity instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.6.3 to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

3.6.4 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.6.5 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for

services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.7 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48093. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009152274/173.

(090184534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Tojal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 62.434.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 8 novembre 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915, la dissolution et la liquidation de la société TOJAL S.ÀR.L., siège social L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles Mathay, juge, et liquidateur Maître Martin Michard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 novembre 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Martin Michard

Le liquidateur

Référence de publication: 2009152392/18.

(090184690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Immofin Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.673.

—
L'adresse de Monsieur Albéric BRAASS, administrateur, est désormais la suivante:

4, rue du Nospelt, L-8360 Goetzingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152463/11.

(090184797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.863.900,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.783.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de la société Burberry Haymarket Limited, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04868493, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, Londres SW1P 2AW, en sa qualité d'associé unique de la société Burberry Luxembourg Investments s.à.r.l., qu'elle a pris acte de la démission comme gérant de M. Patrice Pelé, demeurant à Paris, et nomme comme nouveau gérant avec effet au 1^{er} décembre 2009, Monsieur José Valero, né le 20 décembre 1972 et demeurant 23-29, Calle Lima, E-08030 Barcelone, Espagne, pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour Burberry Luxembourg Investments s.à.r.l.

E. Isaac

Référence de publication: 2009152437/19.

(090184165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Allianz Global Investors Islamic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.591.

—
BEKANNTMACHUNG

Herr Wilfried Siegmund hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Islamic Fund SICAV ("die Gesellschaft") mit Wirkung zum 9. November 2009 niedergelegt.

Mit Wirkung zum 10. November 2009 wurde Herr Martyn Cuff, Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 15. Oktober 2010 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Senningerberg, im November 2009.

Für die Richtigkeit des Auszuges:

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Maringer / Eis

Référence de publication: 2009152444/17.

(090184359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Aktiva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 145.758.

—
Auszug des Protokolls der Verwaltungsratsitzung vom 10. November 2009

„Gemäss der Ermächtigung durch die Generalversammlung beschliesst der Verwaltungsrat einstimmig Herrn Paul SUNNEN, Consultant PME, wohnhaft in L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang, zum Delegierten des Verwaltungsrates für den kommerziellen Bereich zu ernennen. Sein Mandat endet mit seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied im Jahr 2014.

Für den kommerziellen Bereich wird die Gesellschaft rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates für den kommerziellen Bereich zusammen mit einem anderen Verwaltungsratsmitglied.“

Grevenmacher, den 10. November 2009.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Ferdinand STEFFEN / Paul SUNNEN / Claudia STEFFEN

Référence de publication: 2009152449/17.

(090184635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Computersystems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue du Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.089.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 novembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John ROLLINGER, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess, Président et administrateur délégué

- Madame Andrée ROLLINGER-WEIMERSKIRCH, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur-Mess

- Monsieur Henri SEITER, demeurant 12, Am Batzent, L-8551 Noerdange

Est nommée réviseur d'entreprises, en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- BDO AUDIT, RCS Luxembourg B 147.570, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009152429/18.

(090184425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

HPCS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.177.

—

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "HPCS Holding S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on the 20th of February, 2009, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C-n° 701 on the 1st April 2009.

The meeting was opened by Christine Valette, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès,

being in the chair,

who appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The meeting elected as scrutineer Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The entirety of the share capital of the company in an amount of thirty two thousand euros (EUR 32,000) is present or represented at the meeting.

The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. To dissolve the Company and to put it into liquidation.

2. To grant full discharge to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandate.

3. To appoint a liquidator and to determine its powers as liquidator.

4. Miscellaneous

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took after deliberation the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as of this day.

Second resolution

The General Meeting decided that full discharge is granted to the directors and to the statutory auditors of the Company for the exercise of their mandates.

Third resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, Fairland Property Limited, with registered office at Tortola, PO Box 3161, Road Town, British Virgin Islands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 with the authorisation of the general meeting of members given in accordance with article 142.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HPCS Holding S.A.", avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12-14 rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2009, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C-N° 701 du 1^{er} avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Christine Valette, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès,

qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'intégralité du capital social de la société d'un montant de trente-deux mille euros (EUR 32,000) est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Décharge entière accordée aux gérants de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

120027

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société Fairland Property Limity, dont le siège est établi à Tortola, PO Box 3161, Road Town, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés, donnée conformément à l'article 142.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. VALETTE, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45452. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009152173/114.

(090184427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Xenon Media Films S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.697.

Par la présente, je soussignée, Vera Weisgerber, demeurant à 97, rue de Reckenthal à L-2410 Luxembourg, dénonce le siège de la société Xenon Media Films S.A. à l'adresse 97, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Vera Weisgerber.

Référence de publication: 2009152484/9.

(090184463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Belvall Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.243.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 novembre 2009

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 27 novembre 2009 que:

- M. Heinrich Karl Linz, administrateur, né le 13 septembre 1957 à Würzburg, Allemagne, demeurant à Freihofstrasse 28, CH-8700 Kusknacht, Suisse, a été nommé administrateur de la Société pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour Belvall Invest S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2009152439/16.

(090184920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Allianz European Pension Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.986.

—
BEKANNTMACHUNG

Herr Wilfried Siegmund hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz European Pension Investments SICAV ("die Gesellschaft") mit Wirkung zum 9. November 2009 niedergelegt.

Mit Wirkung zum 10. November 2009 wurde Herr Martyn Cuff, Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 15. Januar 2010 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Senningerberg, im November 2009.

Für die Richtigkeit des Auszuges:

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Maringer / Eis

Référence de publication: 2009152440/16.

(090184380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Severn Trent European Placement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.270.

—
In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of the month of November.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125.032, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Severn Trent European Placement S.A. (hereinafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 140.270. The Company was incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 7 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 7 August 2008, number 1933. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of Me Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 26 March 2009 and published in the Mémorial on 6 May 2009, number 954.

The appearing party was represented by Me Philippe Prussen, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal. The proxyholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all one hundred sixty-one thousand (161,000) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one hundred sixty-one thousand Pounds Sterling (GBP 161,000) to nine million four hundred seventy thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,470,651) by the issue of nine million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one (9,309,651) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and a total subscription price of nine million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,309,651), by acceptance of (i) a contribution in kind from the Sole Shareholder consisting of a receivable in an amount of fourteen million one hundred twenty six thousand four hundred and seven United States Dollars (USD 14,126,407) which, after conversion into Pounds Sterling by a conversion rate of one (1) Pound Sterling to one point seven United States Dollars (USD 1.7), amounts to eight million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 8,309,651) held by the Sole Shareholder (the "Contribution in Kind") and (ii) a contribution in cash by the Sole Shareholder of an amount of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000) (the "Contribution in Cash");

- subscription to, and payment of, all new nine million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one (9,309,651) shares by the Sole Shareholder by transfer of the Contribution in Kind and the Contribution in Cash to the Company for a total subscription price of nine million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,309,651);

- acknowledgement of a report by Deloitte S.A. on the value of the Contribution in Kind, approval of the valuation of the Contribution in Kind at eight million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 8,309,651);

- allocation of an amount of nine million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,309,651) to the Company's share capital account;

B. Consequential amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the Sole Shareholder are as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital from one hundred sixty-one thousand Pounds Sterling (GBP 161,000) to nine million four hundred seventy thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,470,651) by the issue of nine million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one (9,309,651) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each and a total subscription price of nine million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,309,651), by the approval of (i) a contribution in kind from the Sole Shareholder consisting of a receivable in an amount of fourteen million one hundred twenty six thousand four hundred and seven United States Dollars (USD 14,126,407) which, after conversion into Pounds Sterling by a conversion rate of one (1) Pound Sterling to one point seven United States Dollars (USD 1.7), amounts to eight million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 8,309,651) held by the Sole Shareholder (the "Contribution in Kind") and (ii) a contribution in cash by the Sole Shareholder of an amount of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000) (the "Contribution in Cash"). The appearing party subscribed to, and fully paid, the new shares as set out in the agenda by the transfer of the Contribution in Kind and the Contribution in Cash to the Company. Consequently the amount of nine million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,309,651) is allocated to the share capital. The above Contribution in Kind has been the subject of an independent auditor report by Deloitte S.A. dated 19 November 2009. The conclusion of such report reads as follows:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in addition to the cash contribution of GBP 1,000,000 is not at least equal to the number and value of the GBP 9,309,651 shares at a par value of GBP 1.00 each."

In view of the above, it is resolved to value the Contribution in Kind at eight million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 8,309,651). Proof of the transfer of the Contribution in Kind and of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

It is further resolved to allocate an amount of nine million three hundred nine thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,309,651) to the share capital.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The subscribed share capital is set at nine million four hundred seventy thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,470,651) consisting of nine million four hundred seventy thousand six hundred and fifty-one (9,470,651) ordinary shares in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each."

Nothing further being on the agenda, the extraordinary decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 5,000,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.032, étant l'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") de Severn Trent European Placement S.A. (désignée ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.270. La Société a été constituée le 7 juillet 2008 par acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial")

numéro 1933 du 7 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 mars 2009 suivant acte reçu de Me Jean-Joseph Wagner, prénommé, publié au Mémorial numéro 954 du 6 mai 2009.

La partie comparante était représentée par Me Philippe Prussen, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que: I. L'Actionnaire Unique détient toutes les cent soixante et une mille (161.000) actions émises de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants: A. Augmentation du capital social émis de la Société de cent soixante et un mille Livres Sterling (GBP 161.000) à neuf millions quatre cent soixante-dix mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 9.470.651) par l'émission de neuf millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une (9.309.651) actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune et un prix de souscription total de neuf millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 9.309.651), par l'acceptation (i) d'un apport en nature de l'Actionnaire Unique consistant en une créance d'un montant de quatorze millions cent vingt-six mille quatre cent sept Dollars des Etats-Unis (USD 14.126.407) qui, après conversion en Livres Sterling au taux de change d'une (1) Livre Sterling pour un virgule sept Dollars des Etats-Unis (USD 1,7), s'élève à huit millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 8.309.651) détenue par l'Actionnaire Unique ("Apport en Nature") et (ii) un apport en numéraire par l'Associé Unique d'un montant d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) ("Apport en Numéraire");

- souscription et libération de toutes les neuf millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une (9.309.651) nouvelles actions par l'Actionnaire Unique par le transfert de l'Apport en Nature et de l'Apport en Numéraire à la Société pour un prix de souscription total de neuf millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 9.309.651);

- prise de connaissance d'un rapport de Deloitte S.A. sur la valeur de l'Apport en Nature, approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature à huit millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 8.309.651);

- allocation d'un montant de neuf millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 9.309.651) au compte capital social de la Société;

B. Modification subséquente du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont les suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de cent soixante et un mille Livres Sterling (GBP 161.000) à neuf millions quatre cent soixante-dix mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 9.470.651) par l'émission de neuf millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une (9.309.651) actions d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune et un prix de souscription total de neuf millions trois cent neuf mille six cent cinquante et une Livres Sterling (GBP 9.309.651), par l'acceptation (i) d'un apport en nature de l'Actionnaire Unique consistant en une créance d'un montant de quatorze millions cent vingt-six mille quatre cent sept Dollars des Etats-Unis (USD 14.126.407) qui, après conversion en Livres Sterling au taux de change d'une (1) Livre Sterling pour un virgule sept Dollars des Etats-Unis (USD 1,7), s'élève à huit millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 8.309.651) détenue par l'Actionnaire Unique ("Apport en Nature") et (ii) un apport en numéraire par l'Associé Unique d'un montant d'un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000) ("Apport en Numéraire"). La partie comparante a souscrit et entièrement libéré les nouvelles actions tel que mentionné dans l'ordre du jour par le transfert de l'Apport en Nature et de l'Apport en Numéraire à la Société. Par conséquent, le montant de neuf millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 9.309.651) a été alloué au capital social. L'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises de Deloitte S.A. daté 19 novembre 2009. La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur la base des investigations effectuées comme décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui peut nous conduire à penser que la valeur de l'Apport en complément de l'apport en espèces de GBP 1.000.000 n'est pas au moins égale au nombre et à la valeur des GBP 9.309.651 actions d'une valeur nominale de GBP 1,00 chacune."

Au vu de ce qui précède, il est décidé d'évaluer l'Apport en Nature à huit millions trois cent neuf mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 8.309.651).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Il a ensuite été décidé d'allouer un montant de neuf millions trois cent neuf mille six cent cinquante et une Livres Sterling (GBP 9.309.651) au capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social qui précède, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"Le capital social souscrit est fixé à neuf millions quatre cent soixante-dix mille six cent cinquante et une Livres Sterling (GBP 9.470.651) représenté par neuf millions quatre cent soixante-dix mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 9.470.651) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique fut clôturée.

120031

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 5.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: P. Prussen, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009152242/168.

(090184869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

RMB Managed Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

—
*Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire,
tenue à Senningerberg le 15 octobre 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats de Mr. Glyn Aneurin Owen (Président), Mr. Robert Rhodes, Mr. Gert Vorster, Mr. Leon Andre Coetzee, Mr. Austin O'Connor et Mr. Henry Kelly en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2010.

- De noter la nouvelle adresse professionnelle de Mr. Glyn Aneurin Owen et de Mr. Robert Rhodes comme suit: 20, Gracechurch Street, EC3V 0BG London, Royaume-Uni.

Au 15 octobre 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* Mr. Glyn Aneurin Owen (Président du Conseil d'Administration)

* Mr. Robert Rhodes

* Mr. Gert Vorster

* Mr. Leon Andre Coetzee

* Mr. Austin O'Connor

* Mr. Henry Kelly

- De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

*RMB MANAGED FUNDS SICAV-SIF
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
En tant qu'agent domiciliataire
Signature*

Référence de publication: 2009152502/31.

(090184466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Hoxden Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.200.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009152488/11.

(090184670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Hoxden 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.212.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009152489/11.

(090184669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Macdonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.779.

Extrait des résolutions écrites en date du 24 septembre 2009

Les administrateurs-délégués:

- D'accepter la démission de Madame Stéphanie Corley à la fonction de gérant avec effet au 1^{er} octobre 2009.
- De nommer Monsieur James Scanlon, née le 14 novembre 1979 à Galway, en Irlande, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 1^{er} octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Référence de publication: 2009152402/15.

(090184877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 344.050.150,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.224.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 mars 2009 que la société Burberry Luxembourg Holdings Limited, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04458270, associé unique de la société Burberry Luxembourg (No.4), a transféré son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, London SW1P 2AW

Il résulte de la décision de la société Burberry Luxembourg Holdings Limited, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04458270, ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, Londres SW1P 2AW, en sa qualité d'associé unique de la société Burberry Luxembourg (No.4) s.à.r.l., qu'elle a pris acte de la démission comme gérant de M. Patrice Pelé, demeurant à Paris, et nomme comme nouveau gérant avec effet au 1^{er} décembre 2009, Monsieur José Valero, né le 20 décembre 1972 et demeurant 23-29, Calle Lima, E-08030 Barcelone, Espagne, pour une durée d'un an, le mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour Burberry Luxembourg (No.4) s.à.r.l.

E. Isaac

Référence de publication: 2009152435/23.

(090184163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

120033

Elster Group S.E., Société Européenne.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 103.553.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 30 octobre 2009 les décisions suivantes:

- Accepter la démission de M. Christoph Schmidt-Wolf en tant qu'administrateur exécutif de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2009;
- Elire M. Simon Beresford-Wylie né le 18 mai 1958 à Harrogate, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle Puistokatu 11b 10 à 00140 Helsinki, Finlande, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} novembre 2009 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152447/19.

(090184837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 144.896.

—
BEKANNTMACHUNG

Herr Wilfried Siegmund hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Opportunities SICAV ("die Gesellschaft") mit Wirkung zum 9. November 2009 niedergelegt.

Mit Wirkung zum 10. November 2009 wurde Herr Martyn Cuff, Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 8. Oktober 2010 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft bestimmt.

Senningerberg, im November 2009.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Maringer / Eis

Référence de publication: 2009152445/17.

(090184337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

ATEEL S.à r.l., ATEEL - Allied Technology Experts. Enterprise of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8B, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 138.685.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée ADECUADIS S.à r.l., avec siège social à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8B, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.867.

2.- La société à responsabilité limitée TEMACO S.à r.l., avec siège social à L-7227 Bereldange, 33, rue de la Forêt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.788.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 19 novembre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée familiale ATEEL - Allied Technology Experts. Entreprise of Luxembourg S.à r.l., en abrégé ATEEL S.à r.l., avec siège social à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8B, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.685 (NIN 2008 2419 021).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1463 du 13 juin 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1190 du 18 juin 2009.

Que le capital social de la société s'élève au montant de quatre-vingt mille Euros (€ 80.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales de cent Euros (€ 100,-) chacune, attribuées aux associées comme suit:

| | |
|---|-----|
| ADECUADIS S.à r.l., préqualifiée, quatre cents parts sociales | 400 |
| TEMACO S.à r.l., préqualifiée, quatre cents parts sociales | 400 |
| Total: huit cents parts sociales | 800 |

Ensuite les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence du montant de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (€ 220.000,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (€ 80.000,-) au montant de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000,-) par la création de deux mille deux cents (2.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Les deux mille deux cents (2.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) sont souscrites par les associées au prorata de leur participation dans le capital social.

La libération a eu lieu moyennant incorporation à concurrence du montant de DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (€ 220.000,-) de résultats reportés, ainsi qu'il résulte d'un bilan intermédiaire au 31 octobre 2009, dûment approuvé par les associées.

La disponibilité desdits résultats résulte d'une déclaration faite par Messieurs Dieter SAFFRAN et Marco TONDT, agissant en leur qualité de gérants de la société confirmant que lesdits résultats n'ont pas été affectés respectivement distribués et qu'ils existent encore à la date de ce jour, déclaration datée du 19 novembre 2009,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associées décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (€ 300.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

| | |
|--|-------|
| 1.- La société à responsabilité limitée ADECUADIS S.à r.l., avec siège social à L-6914 Roodt-sur-Syre, 8B, rue du Moulin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.867, mille cinq cents parts sociales | 1.500 |
| 2.- La société à responsabilité limitée TEMACO S.à r.l., avec siège social à L-7227 Bereldange, 33, rue de la Forêt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.788, mille cinq cents parts sociales | 1.500 |
| Total: trois mille parts sociales | 3.000 |

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HELLERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1719. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 30 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009152413/71.

(090184774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Kalifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 75.933.

Extrait de la décision prise lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue exceptionnellement en date du 27 novembre 2009

La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KALIFA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009152469/15.

(090184767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

IMP East Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 127.547.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique en date du 25 novembre 2009

1. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMP East Real Estate Investments S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009152470/17.

(090184765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Hoxden 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 129.213.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009152492/11.

(090184668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Hoxden 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 129.214.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009152493/11.

(090184667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

**AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AEW Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.603.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 octobre 2009

En date du 22 octobre 2009, l'associé unique de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick Zurstrassen de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 22 octobre 2009

- de nommer Monsieur Romain DELVERT, né le 26 juin 1973 à Tours (France), demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer avec effet au 22 octobre 2009, en tant que gérant de la Société.

Ainsi fait à Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152485/18.

(090184557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Mark IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.430.488,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 67.918.

—
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 20 novembre 2009 de la Société que l'associé unique a pris la décision suivante:

Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter des résolutions de l'associé unique en date du 20 novembre 2009:

Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970, à 's-Gravenhage, aux Pays-Bas, demeurant professionnellement à 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mark IV Luxembourg S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2009152506/18.

(090184263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Trimast Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.486.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège social de la Société en date du 27 novembre 2009, que le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Election de M. Gareth George Stephens, né le 14 avril 1955, à Bridgend, au Royaume-Uni, de nationalité britannique, demeurant le 92 Epsom Road, Guildford, Surrey GU1 2LB, Grande-Bretagne à la fonction de gérant A avec effet au 27 novembre 2009 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIMAST HOLDING S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009152509/18.

(090184265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Apollo Lisbon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.221.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 17 novembre 2009

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 17 novembre 2009, Efast AG a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 1 part sociale, à Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP et ce avec effet au 17 novembre 2009.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait analytique conforme
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2009152510/17.

(090184824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

LEI Anterra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.258.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 23 novembre 2009

En date du 23 novembre 2009, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Paul Lefering de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la nomination de:

* Mademoiselle Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Pour extrait analytique conforme
Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2009152512/19.

(090184768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Tendril S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.190.100,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 149.493.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of October
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pep Investments (Pty) Ltd, a company incorporated under the laws of South Africa, having its registered office address at 36 Stellenberg Road, Parow Industria, 7490, South Africa, and being registered under number 1969/004549/07 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr Johannes Adam Smit, by virtue of a proxy given in South Africa, on October 20th, 2009.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of Tendril Limited, a company incorporated in accordance with the laws of the Isle of Man under registration number 47667C and with its registered address at Analyst House, 20-26 Peel Road, Douglas, Isle of Man IM99 1AP.

- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of Isle of Man nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company;

2. Approval of the balance sheet of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of Isle of Man nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Isle of Man nationality;

3. Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Tendril S.à r.l." and under the form of a "Société à responsabilité limitée";

4. Confirmation of the establishment of the registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

5. Appointment of the Board of Managers;

6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of Isle of Man nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company.

Second resolution

The Sole Shareholder approves the opening balance sheet of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Isle of Man Company's financial statements as of August 31st, 2009, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Isle of Man nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Isle of Man nationality.

Said financial statements, after signature *ne varietur* by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to adopt for the Company the form of a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of "Tendril S.à r.l." and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name.

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Tendril S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at two million one hundred and ninety thousand one hundred Pound Sterling (GBP 2,190,100.-) represented by two million one hundred and ninety thousand one hundred (2,190,100) shares in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers.

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and end on the thirtieth of June.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms the establishment of the registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg with immediate effect.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set the number of members of the Board of Managers at three and to appoint to the Board of Managers of the Company:

- Hermanus Roelof Willem Troskie, born in Amsterdam, address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Gideon Hendrik Cilliers, born in South Africa, address at 30 Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug;
- Cornus Moore, born in South Africa, address at 9, Im Eichli, CH-6315 Oberaigh.

The mandates of all the Managers nominated here above shall end with the annual general meeting of the shareholders of 2015.

Valuation

For registration purposes the value of the Company transferred, is estimated at thirty-six million four hundred thirty-seven thousand three hundred and thirty-eight Pound Sterling (GBP 36,437,338.-).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Pep Investments (Pty) Ltd, une société régie par les lois de l'Afrique du Sud, ayant son siège social au 36 Stellenberg Road, Parow Industria, 7490 Afrique du Sud, et immatriculée sous le numéro 1969/004549/07 (l' "Associé Unique"), ici représentée par Monsieur Johannes Adam Smit, en vertu d'une procuration donnée en Afrique du Sud le 20 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte comme suit:

Que la comparante est l'associé unique de Tendril Limited, une société constituée sous le régime légal de l'île de Man, immatriculée sous le numéro 47667C, avec siège social à Analyst House, 20-26 Peel Road, Douglas, île de Man IM99 1AP.

Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité de l'île de Man, en société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la Société;

2. Approbation du bilan de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de l'île de Man, tout compris et rien excepté, restant l'entière propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de l'île de Man;

3. Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "Tendril S.à r.l" et sous la forme d'une "société à responsabilité limitée";

4. Confirmation de l'établissement du siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

5. Nomination des membres du Conseil de Gérance;

6. Divers.

L'Associé Unique passe alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide le transfert du siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité de l'île de Man, en une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société du droit de l'île de Man, tel qu'établi à la date du 31 août 2009, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité de l'île de Man, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue de détenir

tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité de l'Île de Man.

Ledit état financier, après signature "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps auprès des autorités.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée, comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sous la dénomination de "Tendril S.à r.l.", et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Tendril S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par RESOLUTION de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à deux millions cent quatre-vingt-dix mille cent Livres Sterling (GBP 2.190.100,-), représenté par deux millions cent quatre-vingt-dix mille cent (2.190.100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme l'établissement du siège social de la Société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le nombre des membres du Conseil de gérance à trois et nomme au Conseil de gérance:

- Hermanus Roelof Willem Troskie, né à Amsterdam, domicilié au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;
- Gideon Hendrik Cilliers, né en Afrique du Sud, domicilié au 30 Bahnhofstrasse, CH-6300 Zug;
- Cornus Moore, né en Afrique du Sud, domicilié au 9, Im Eichli, CH-6315 Oberaigeri.

Le mandat de tous les Gérants ci-avant nommés viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des associés de l'année 2015.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la valeur de la Société transférée, après l'augmentation de capital ci-avant décidée, est évaluée à trente-six millions quatre cent trente-sept mille trois cent trente-huit Livres Sterling (GBP 36.437.338,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44771. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009152332/492.

(090184417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Casa Lagoa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 98.885.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 11 mars 2009

L'Assemblée constate et approuve la démission, avec effet au 31 janvier 2009, de sa qualité de gérant technique, de Monsieur MONTEIRO DA COSTA Manuel Armindo, cuisinier, né à Miragaia Porto (Portugal) le 03 mars 1965 et demeurant à L-2230 Luxembourg, 63, rue Fort Neipperg.

L'Assemblée décide de transférer, effet au 1^{er} mars 2009, le siège social de L-1521 Luxembourg, 89, rue Adolphe Fisher à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CASA LAGOA S. à R.L

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152542/18.

(090184706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Marcal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 44.123.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 29 avril 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée Marcal International s.à r.l., avec le siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, de fait inconnu à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Claude Fellens, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 19 mai 2004.

Pour extrait conforme

Claude Fellens

Le liquidateur

Référence de publication: 2009152543/19.

(090184743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Impax New Energy Investors Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.244.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant les gérants de catégorie A ainsi que l'associé unique:

- Ian Simm et Peter Rossbach, gérants de catégorie A de la Société ont désormais leur adresse professionnelle au Pegasus House, 37-43, Sackville Street, London W1S 3EH

- Impax Group Plc, associé unique de la Société, a désormais son siège social au Pegasus House, 37-43, Sackville Street, London W1S 3EH.

Pour Impax New Energy Investors Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009152524/17.

(090184644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

New Avim International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 44.124.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 29 avril 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- la société à responsabilité limitée New Avim International s.à r.l., avec le siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, de fait inconnu à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Claude Fellens, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 19 mai 2004.

Pour extrait conforme

Claude Fellens

Le liquidateur

Référence de publication: 2009152544/19.

(090184746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Montalban, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 23.603.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 29 avril 2004, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation de la société suivante:

- la société anonyme Montalban S.A., dont le siège social à L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame, a été dénoncé en date du 11 juillet 1994 par Kredietrust.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Claude Fellens, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 19 mai 2004.

Pour extrait conforme

Claude Fellens

Le liquidateur

Référence de publication: 2009152547/18.

(090184752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Phoenix Manufacturing and Trading AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.269.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 28 mai 2009

Première résolution

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel Schlinquer de son mandat d'Administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateur remplaçant, Monsieur Bert Berteloot, né le 26 février 1974 à Tiel en Belgique et demeurant au 63, Langeweg, B-1790 Affligem.

Le mandat d'Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'an 2013.

Pour extrait analytique, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHOENIX MANUFACTURING AND TRADING SA

Signature

Référence de publication: 2009152526/17.

(090184504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.
